Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212900088-20251208-202508DEC06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
du FINISTERE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2025

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
12	11

Date de la convocation
28 novembre 2025
Date d'affichage
28 novembre 2025

Le 8 décembre 2025, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint-au-Maire ;
Madame BESCOND Catherine, Adjointe-au-Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint-au-Maire ;
Madame FILY Marguerite, Conseillère Municipale ;
Monsieur BONIZEC Émile, Conseiller Municipal ;
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Madame KEROUEDAN Marielle, Conseillère Municipale ;
Madame KERLOC'H Marie-Christine, Conseillère Municipale ;
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal ;
Madame PLOUHINEC Émilie, Conseillère Municipale.

Absent :

Monsieur CLAQUIN Mickaël, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la séance :

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie ;
Monsieur GUEGUEN Gildas, chargé d'opérations communales.

Secrétaire de séance :

Madame PLOUHINEC Émilie a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212900088-20251208-202508DEC06-DE

6 – DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU PACTE FINISTÈRE 2030 – V1 POUR 2026

Le département souhaite prendre en compte les besoins spécifiques des communes et accompagner des projets ayant un rayonnement communal.
Une enveloppe par canton est ainsi répartie chaque année entre les communes de moins de 10 000 habitants à l'issue d'une conférence cantonale en présence du Président du Conseil départemental.
Seuls les travaux réalisés avant fin 2026 seront finançables jusqu'à une hauteur maximale de 80%.
Plusieurs dossiers peuvent être présentés et doivent être classés par ordre de priorité.

Jean-Pierre LE BRAS, Adjoint au Maire, propose de présenter 2 dossiers :

1- Travaux de rallongement de la grande cale et autres aménagements à Pors Lanvers :

- Maîtrise d'œuvre / Études : 20 968,00 € HT
- Travaux : 88 838,99 € HT
- Divers : 5 000,00 € HT

Soit un total de **114 806,99 € HT**

2- Programme de voirie 2026

- Modernisation et mise en sécurité de la voirie communale **170 000 € HT**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les programmes d'investissements ci-dessus ;
- **Sollicite** une subvention du Conseil Départemental du Finistère :
  - De 30 000 € pour les travaux de rallongement de la grande cale et autres aménagements à Pors Lanvers avec une priorité 1 ;
  - De 15 000 € pour la modernisation et la mise en sécurité de la voirie communale avec une priorité 2

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 8 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.

MAIRIE DE BEUZEC CAP SIZUN (Finistère)